

**Règlement du jeu « RENCONTRES A LIRE »  
gratuit et sans obligation d'achat  
salon du livre 2015  
de la Ville de Dax**

**Article 1 : Objet et organisateur**

Dans le cadre des Rencontres à Lire, le salon du livre de Dax qui aura lieu du 24 au 26 avril 2015, la Ville de Dax organise un tirage au sort parmi toutes les personnes qui rendront visite au salon du livre et qui auront déposé un bulletin dans une urne se trouvant à l'entrée du salon du livre situé sous chapiteau dans le parc de la mairie à Dax.

**Article 2 : Les participants et modalités de participation.**

Toutes les personnes majeures qui se rendront au salon du livre.

Le bulletin qui devra être dûment rempli (nom, prénom, adresse, téléphone, question subsidiaire) et qui n'implique aucune obligation d'achat, devra être déposé dans une urne située à l'entrée du salon qui aura lieu du vendredi matin 24 avril à partir de 10 heures jusqu'au dimanche soir 26 avril à 19 heures.

**Article 3 : Limites à la participation**

Un seul bulletin est possible par personne.

Les bulletins ne seront pas pris en considération s'ils sont raturés, illisibles, incomplets ou contrefaits.

Toute tentative de fraude de la part d'un seul participant entraîne la nullité de tous les bulletins déposés. Aucune participation par courrier ne sera prise en compte.

**Article 4 : Désignation des gagnants**

Trois bulletins seront tirés au sort à l'issue de la clôture du salon du livre parmi tous les bulletins se trouvant dans l'urne.

Dans le cas où le bulletin serait considéré comme nul, il sera immédiatement procédé à un autre tirage.

Les gagnants seront prévenus par téléphone le lundi 27 avril 2015 au numéro qu'ils auront indiqué sur leur bulletin réponse. A défaut, un message sera laissé sur le répondeur. Les gagnants pourront être également prévenus par un courriel à l'adresse qu'ils auront indiquée sur leur bulletin réponse.

Un seul gagnant est possible par foyer.

Le tirage au sort désignant les vainqueurs est effectué sous contrôle d'huissier. La proclamation des résultats se fera sur le site internet de la ville de Dax et par voie de presse.

### **Article 5 : Les lots :**

Les lots, offerts par la librairie Campus, sont les suivants :

- Un lot de livres d'une valeur totale de 90 à 125 €
- Un livre d'une valeur totale de 55 à 80 euros
- Un livre d'une valeur totale de 15 à 22 €

Les lots ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre valeur en argent (totale ou partielle) ni leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit pour quelque cause que ce soit.

Les lots seront remis par le directeur artistique des Rencontres à Lire ou un élu de la ville de DAX sur justification d'identité.

### **Article 6 : Limite de responsabilité**

L'organisateur du jeu ne saurait être tenu pour responsable de tous faits qui ne lui seraient pas imputables notamment un éventuel retard dans la remise du lot ou en cas de force majeure susceptible de perturber, modifier ou annuler le jeu.

### **Article 7 : Acceptation du règlement :**

Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement par le participant.

Les participants acceptent que leur nom soit publié sur le site internet de la ville et par voie de presse. Ils acceptent aussi que des informations concernant le salon du livre 2015 et des années à venir leurs soient communiquées à leur adresse internet.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 Janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant en écrivant au service communication de la Mairie de DAX.

### **Article 8 : Dépôt du règlement.**

Le présent règlement est déposé à la S.C.P. GETTE-PENE-ANDRAL Huissiers de Justice à TARTAS (40400) Route de Junca. Le règlement peut être consulté sur le site internet de la ville de DAX ([www.dax.fr](http://www.dax.fr)) ou peut être adressé (remboursement du timbre au tarif lent sur demande).